

LE MIRABEAU

ORGANE DES FRANCS-OUVRIERS

SECTION VERVIÉTOISE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

Paraissant le premier Dimanche de chaque mois.

Abonnement, payable anticipativement, pour toute la Belgique. un an fr. 1-20
Pour l'étranger, le port en sus.
On s'abonne et on peut se procurer des journaux chez Bernard LALLEMAND, rue du Marteau, à Verviers; P. DEBRONNE, rue de la Chapelle, à Hodimont.

NOUS VOULONS EXERCER NOS DROITS.

Avis. S'adresser pour tout ce qui concerne les réclamations et la rédaction à M. André LARONDELLE, rue Crapaurne, 150, à Verviers.

On s'abonne et on peut se procurer des journaux chez M. FARCI, à Pepinster.

SOMMAIRE : Observations. — Rapport de la section verviétoise. — De la propriété terrienne, rapport présenté par la section de Rouen. — I. a Coopération, suite. — Les étrangers en Belgique. — Correspondances. — Critiques générales : armées permanentes, tribunaux, lois contre les étrangers, parlements, etc. — Feuilleton : Le Chariot de cadavres.

Observations.

Notre journal ne nous permettant pas de reproduire *in-extenso* le compte-rendu du 3^e congrès de l'Association internationale des travailleurs, nous donnons seulement plus bas le rapport de la section verviétoise et un rapport sur la *Propriété Terrienne*, de la section de Rouen, renvoyant ceux de nos lecteurs qui désirent le compte-rendu complet du Congrès à nos confrères la *Cigale* et la *Liberté*. Ce dernier journal, surtout, reproduit avec les résolutions prises au congrès, les rapports des différentes sections.

Nous empruntons notre feuilleton à la *Rive gauche*, journal publié en Belgique en 1865 et 1866, tombé depuis sous les coups du gouvernement appliqués à ses principaux collaborateurs, entre autres Rogeard, Morel et Charles Longuet, tous les trois français, expulsés de la Belgique pour avoir pris la liberté de manifester leurs opinions comme le permet la Constitution belge.

Comme on le voit, nos prétendus représentants de la nation ne se sont pas nés pour violer la Constitution. Aussi dorénavant nous espérons de temps à autre reproduire quelques articles de la *Rive gauche*, ce sera pour nous un moyen de montrer jusqu'à quel point le gouvernement belge s'est montré le caniche de l'empire.

A l'époque où tous ces arrêtés ministériels atteignaient nos concitoyens français, nous n'avions en notre localité aucun organe pour flétrir les actes odieux que le gouvernement belge ac-

complissait; mais aujourd'hui que nous avons sous la main un journal qui représente la solidarité des travailleurs entre eux, c'est avec l'indignation de l'homme insulté dans ses droits et son honneur que nous flétrissons ces basses machinations gouvernementales.

**

Deux gendarmes se sont distingués à Chênée, à propos du *Mirabeau*, organe des Francs-Ouvriers de Verviers. Le porteur en faisait la vente sur la voie publique, quand tout-à-coup deux arlequins à bonnets poilus s'avancèrent au devant de ce dernier en le sommant de leur décliner nom, prénoms et tout ce qui s'en suit.

Quand celui-ci put leur demander de quel crime il était coupable, *Pandore* répliqua ainsi: Attendu que vous vendez un journal qui ne chante pas les louanges du gouvernement;

Nous: Nobles représentants de la sécurité publique, nous vous prévenons que vous et tous vos pareils qui ferez la vente de cet empesté journal serez considérés comme vagabonds. Maintenant, choisissez.

Eh bien! compagnons, que dites-vous de ces deux gendarmes?

Peut-être se croient-ils déjà sur le chemin du ministère. C'est pourquoi nous leur répondons:

Attendu que vous n'avez le droit d'arrêter personne sans un mandat émanant d'une autorité supérieure à la vôtre;

Attendu que le canton de Chênée est aussi libre à la propagande du *Mirabeau* que partout ailleurs;

Attendu que notre journal n'est sous la prépondérance d'aucun gendarme ni de qui que ce soit;

Attendu que nous nous fichons de vos rodomontades comme de Colin Tampion;

Nous vous déclarons ainsi qu'à tous

parler, — c'étaient les victimes du boulevard des Capucines. Les soldats de la royauté avaient, à bout portant, fusillé la foule sans défense.

A cet horrible tableau, les poings se crispaient, les cœurs les plus timides, les plus froids, les plus lâches bouillonnaient de colère et de haine.

Vengeance! Vengeance! A mort les tueurs de peuples! Aux armes! La République! —

La foule grossissait, les citoyens armés descendaient dans la rue; partout sur le trajet du chariot de cadavres des barricades se dressaient. — La monarchie de Juillet avait vécu.

Le bœuf qu'on mène à l'abattoir, souvent flaire la mort et refuse d'avancer. Les peuples montrent moins d'intelligence. Il faut que la massue se soit déjà abattue sur leur front pour qu'ils comprennent, pour que la rage leur vienne et pour qu'ils songent à éventrer le boucher.

La fusillade du boulevard voulait dire: Il y a une classe qui doit gouverner et une classe qui doit se laisser gouverner. Nous sommes la force organisée pour maintenir cet état de choses, organisé contre vous; nous sommes vos ennemis. Si vous manifestez l'intention d'être vos propres maîtres, notre devoir est de vous combattre et de vous tuer; nous sommes prêts.

les bédouins de votre espèce, que la vente du *Mirabeau* se fera dans le canton de Chênée comme par le passé. Seulement vous nous avez fait beaucoup rire. *Brigadier, vous n'avez pas raison.*

Rapport de la section Verviétoise.

L'Association des Francs Ouvriers date de novembre 1867. Isolée d'abord avant de se fédérer à l'Association internationale des Travailleurs, elle a eu à lutter, dans son sein même, contre plusieurs de ses membres animés de cet esprit bourgeois, qui tend plutôt à transformer la servitude qu'à la faire disparaître; mais grâce aux publications de l'Association internationale des Travailleurs, nous sommes parvenus à comprendre les moyens qui nous restent pour nous affranchir du joug que fait peser le capital sur le travail.

Dès à présent, nous avons à Verviers une section de l'Association internationale des Travailleurs, comptant dans son sein 400 membres, ayant pour organe le *Mirabeau*, journal que nous publions mensuellement, dont le premier numéro a été tiré à mille exemplaires, en décembre 1867; le second en janvier 1868, à deux mille exemplaires; le troisième en février à quatre mille exemplaires, et ainsi nous continuons notre publication.

Aussi, dès aujourd'hui, nous pouvons marcher franchement dans la voie que nous nous sommes tracée, sans avoir à craindre ni la faiblesse des uns, ni la cupidité des autres.

A l'exemple de nos compagnons bruxellois, qui nous ont donné les éclaircissements et l'impulsion dont nous avions besoin, nous n'avons plus à craindre aucun obstacle qui puisse nous arrêter. Il est vrai que nous ne sommes pas encore bien nombreux, pour une ville qui compte plus de 30,000 habitants, mais il est aussi vrai que malgré la lâche indifférence du plus grand nombre d'ouvriers, chez nous le courage supplée au nombre.

Travaillant pour une cause sacrée, la liberté et la solidarité des travailleurs de tous

Eh bien, qu'y avait-il là de nouveau? Est-ce que la situation n'était pas la même la veille? Est-ce que là ces meurtres n'étaient pas une conséquence naturelle, logique de l'organisation militaire, politique et sociale du pays? En quoi donc cette promenade mélodramatique pouvait-elle changer l'opinion des citoyens sur la monarchie constitutionnelle? Pourquoi donc ceux qui couraient aujourd'hui aux armes, étaient-ils hier encore calmes et indifférents?

Ah! c'est que les peuples sont lents à ouvrir les yeux. La raison toute nue a peu d'empire sur eux. Ils déduisent mal, d'un état de choses donné, les conséquences possibles. Il faut que le fait se produise; il faut que leurs yeux voient, que leurs mains touchent... Et puis l'humanité est lâche: elle plie assez volontiers l'échine. Pour qu'elles insurge, il faut ou que les souffrances excèdent ses forces, ou que l'injustice, se formulant tout à coup dans un fait odieux qui frappe les imaginations, soulèvent les consciences.

Est-il aujourd'hui suffisamment garni, est-il assez comble le chariot de cadavres? Ah! vos imaginations veulent être frappées! Il vous faut des exhibitions violentes et horribles. Eh bien, ouvrez les yeux, regardez... Nous frappons à vos portes, allons, peuples, réveillez-vous. Regardez, regardez passer l'effroyable hécatombe.

les pays, l'avenir est à nous, tout nous fait prévoir que nous triompherons. Nos moyens d'action, sont les meetings, les sociétés de secours mutuels, de crédit, les sociétés coopératives de consommation et de production, ayant pour base le mutualisme, c'est-à-dire rendant service pour service, prenant la réciprocité pour base des rapports sociaux.

C'est là ce qui distingue la marche de notre section pendant l'année écoulée.

Nous ne sommes pas encore parvenus à réaliser dans la pratique ce que nous développons en théorie, mais nous sommes prêts de le faire; à Verviers, à Ensisval et à Pepinster, bon nombre de membres de nos différentes sections sont entrés dans les sociétés dites coopératives de ces localités, à seule fin de les amener à un principe basé sur l'équité et la justice; si donc à présent nous ne venons représenter que des idées, dans peu de temps pour le prochain Congrès de l'Association internationale des Travailleurs, tout nous fait espérer que nous viendrons présenter des résultats pratiques.

De la propriété terrienne.

Rapport présenté par la section de Rouen.

La science qui juge froidement les choses, ne se réoccupe pas si tels ou tels préjugés existent depuis tant de siècles. Fouant à ses pieds les erreurs, le mensonge et la tyrannie, quelle que soit l'organisation qui les produise, elle analyse, scrute, et après avoir examiné minutieusement toutes les parties de l'objet dont elle doit donner l'exacte configuration, ainsi que sa composition, elle prononce son arrêt.

La question à laquelle nous allons essayer de répondre, renferme un de ces objets qui touchent par bien des points aux préjugés vieillis par des antécédents séculaires, peut-être allons-nous soulever un *tolle général*, mais quelle que soit la répugnance des uns et la colère des autres, nous toucherons sans crainte à cette arche sainte du monopole le

Vous dites: Non, qu'on nous laisse; nous aimons le repos; nous voulons dormir. Non! vous ne dormirez pas! Dussions-nous vous trainer par les cheveux, hors de vos lits, peuples fainéants et lâches, vous n'échapperez pas au lugubre spectacle. Nous vous ferons compter les morts, nous vous ferons contempler les plaies livides, les têtes verdies et grimaçantes... Nous vous soulerons les yeux de ce carnage... jusqu'à ce que vos cheveux se hérissent, jusqu'à ce que vos dents claquent d'épouvante, jusqu'à ce que votre raison s'éveille enfin, jusqu'à ce que l'horreur faisant place à la rage, vos cris d'effroi deviennent des rugissements.

Dieu puissant, combien sont-ils? Des milliers, des milliers, des milliers encore. Ah! l'épouvantable tuerie.

Le sang qui sort de toutes ces blessures, pourrait former un océan!... Des milliers, des milliers encore, des centaines de mille! Regarde, regarde toujours. — Et tous sont des jeunes hommes, sains et robustes, qui promettaient une longue vie. Quoique défigurée, leur tête est belle encore, elle annonce le courage et la bienveillance. Oh! ce ne sont pas là des criminels! — Qui donc les a tués?

Et tous ces jeunes hommes avaient une famille, une fiancée; ils aspiraient à la vie calme, au travail paisible. Oh! certes, ils n'avaient nulle envie de massacrer qui que

Feuilleton du MIRABEAU.

Le chariot de cadavres.

C'était le 23 février 1848, dans la nuit. J'étais enfant. Je fus témoin de la scène qui préluda à l'insurrection définitive, scène que personne de ceux qui y assistèrent n'oubliera jamais.

La population semblait satisfaite des concessions arrachées à la couronne; le calme régnait... une clameur lointaine, un tumulte confus se fit entendre, grossissant de plus en plus... Soudain, à l'extrémité de la rue, une lueur rougeâtre apparut. Les cris: Vengeance! A mort! Aux armes! arrivèrent distincts, furieux et formidables.

Une foule en désordre, exaspérée, à moitié armée, escortait un camion sur lequel, debout quelques hommes tenaient des torches dont la lumière vacillante éclairait un monceau de cadavres. On frappait aux portes des maisons. Des têtes inquiètes apparaissaient aux fenêtres. Le camion s'arrêtait de temps à autre. On soulevait les cadavres: on abaissait sur eux les torches pour que chacun pût mieux voir des figures sanglantes déjà roidies par la mort, des enfants, des femmes; les yeux hagards de ces corps regardaient d'une façon effrayante, les bouches ouvertes semblaient

plus terrible, parce qu'il paraît être le plus robuste; en effet, quoi de plus solide que le globe sur lequel grouille notre race qui s'en arroge la propriété et s'en proclame la maîtresse absolue.

Parmi cette race, combien en est-il qui en possèdent une parcelle? La France, dit-on, est le morceau le plus divisé; aussi, répète-t-on qu'elle sera la dernière des nations qui consentira à vouloir accepter l'arrêt de la science économique. Ne lui en déplaise, cependant, il faudra bien bon gré malgré qu'elle s'incline devant la raison, qui dit: qu'est-ce que la terre? et qui répond: c'est la matière indispensable, comme l'air et l'eau, donnée gratuitement par la nature à l'homme pour exercer son intelligence et en faire surgir tout ce dont il aura besoin. Mais alors si la terre a été donnée à l'homme, pourquoi ce dernier l'a-t-il transformée en possession absolue au profit de quelques-uns? Est-ce que cette *alma mater* des humains peut ainsi être accaparée aux dépens de la grande majorité, alors qu'elle n'a de valeur réelle que par le produit que l'on en tire? pourquoi s'être approprié au détriment des huit dixièmes, une propriété que l'on ne peut acquérir? puisqu'on la trouve en naissant et qu'elle vous met elle-même au monde. Aperçoit-on la monstrueuse anomalie de l'enfant déclarant sa mère une propriété absolue, sur laquelle lui seul a des droits? Qui donc a pu donner naissance à un droit si tyrannique? L'histoire répond: le droit de premier occupant, droit barbare, inique, anti-civilisateur et qui s'est perpétué à l'aide d'un autre droit connu sous le nom d'aubaine, qui n'est autre que la prélibation du seigneur sur le serf de la glèbe, comme la prélibation financière et mercantile sur le serf de l'industrie.

Ayant nié la légitimité du second, nous ne pouvons consacrer le premier. En conséquence, nous déclarons la possession intrinsèque et absolue de la terre par l'individu comme antijuridique, aussi anormale que la possession du produit par la prélibation bureaucratique; encore cette dernière aurait-elle une excuse à faire valoir, car elle pourrait argumenter, et en effet c'est ce qu'elle fait, qu'elle dépense une certaine somme pour exercer son prélevement; tandis que la première ne peut invoquer d'autre titre que celui de possession par droit de conquête. Révolutionnaire ou barbare, qu'importe! si les 4/5 de l'humanité sont dépouillés de leur propre bien!

La science économique ne reconnaît de propriété que celle acquise par le travail, c'est même l'argument qu'invoque la bourgeoisie quand le droit divin politique lui reproche de l'avoir dépouillé violemment de ses titres quatorze fois séculaires. Malheureusement, pour cette maîtresse du jour, son argument est faux, car elle ne crée rien, au contraire, elle vit du travail des autres et c'est elle qui possède le sol fécondé par le labour de ceux qu'elle se plaît à regarder comme ses subalternes *in secula seculorum*, absolument comme le pensait sa devancière.

La science, répétons-nous, dit: La terre ayant été donnée gratuitement à l'homme, ne

ce soit; au prix de leur travail acquérir la tranquillité et le bien-être, tel était leur rêve. Leurs vieux parents comptaient sur eux, ils étaient leur soutien et leur espoir; ils aimaient, ils étaient aimés... Pauvres parents, pauvres enfants! Qui donc les a tués?

Qui les a tués? Écoutez encore.

Naturellement bons, le cœur généreux, ces jeunes gens s'aimaient, ou se seraient aimés s'ils s'étaient connus. Comment en aurait-il été autrement?

Ils partageaient les mêmes aspirations. Tous voulaient également ce qui est juste; ils avaient les mêmes besoins, les mêmes intérêts. De jeune homme à jeune homme la sympathie, la cordialité est naturelle. Vous les eussiez mis en présence qu'ils se seraient aussitôt tendu la main et n'eussent demandé qu'à trinquer ensemble, en jasant de leurs amours.

Vous demandez qui les a tués? Eh bien, nous allons répondre. — Ce sont eux qui se sont entr'égorgés. Eux? — La raison s'égare. Suis-je rapté de démence? Qu'est-ce que cela veut dire, grand Dieu!

On aime passionnément les combats de coq en Angleterre et le propriétaire d'un coq bien dressé peut se faire des revenus assez considérables.

Avez-vous vu un de ces combats? On soigne les pauvres bêtes, on leur ajuste des éperons

peut être qu'une propriété collective commune; il n'y a véritablement de propriété acquise que le produit des cultures résultat du travail que l'homme exerce sur le sol pour le fertiliser; les constructions qu'il y établit, les matériaux qu'il en extrait, parce que toutes ces manifestations constituent une activité, un travail qui peut être évalué d'après la quantité d'heures passées à leur exécution.

D'accord avec la logique, nous déclarons l'appropriation, par quelques-uns, de l'instrument gratuit de production que l'on appelle terre, comme un rapt au premier chef, excluant la collectivité humaine du droit naturel de devenir propriétaire individuellement du produit de son travail obtenu à l'aide de son intelligence, c'est-à-dire que le travailleur, par cet odieux monopole terrien, est privé de la jouissance absolue qu'il devrait avoir sur la matière devenue valeur d'utilité, conséquemment échangeable par la transformation qu'il lui a fait subir.

Par cet inique usage, le travailleur est perpétuellement voué au servage, et quels que soient les efforts qu'il fasse pour conquérir son affranchissement, s'il ne renverse ou transforme ce terrible privilège, il ne sera toujours que la bête de somme des possesseurs absolus du plus important instrument d'affranchissement commun.

Le progrès des sciences ne saurait permettre un plus long abâtardissement de l'humanité, parce qu'il plairait à quelques centaines de privilégiés de s'arroger l'usage exclusif d'une propriété appartenant à la collectivité humaine; nos études et nos efforts doivent continuellement tendre à nous affranchir de la féodalité immobilière, comme de sa sœur cadette, la féodalité industrielle, toutes deux n'ont d'autre but que l'exploitation de l'homme par l'homme, et nous ne connaissons d'autre moyen de conquérir pacifiquement notre affranchissement, au point de vue de la possession terrienne, que de faire intervenir dans toutes les administrations publiques l'élément ouvrier à l'aide du suffrage universel, dirigé par les corporations agricoles et industrielles; de cette façon, les administrations communales, composées, comme cela devrait être, de l'élite de la classe ouvrière, se mettraient immédiatement en mesure de faire restituer à la commune le sol qu'elle occupe en déterminant un taux de remboursement basé sur la moyenne des revenus immobiliers nationaux et considéreraient cette moyenne comme une annuité au denier vingt ou trente, représentant la période destinée à indemniser les détenteurs actuels. Aucun de ces derniers ne pourrait crier au dévouement violent, puisque tous rentreraient, au bout de vingt-cinq ou trente-trois ans, dans la somme qu'eux ou leurs aïeux auraient pu déboursier pour l'acquisition d'un instrument de production qui jamais n'aurait dû être approprié.

Il est vrai, Messieurs, que cette manière de faire rentrer la terre dans le domaine public, ressemble beaucoup au rachat de la liberté qu'employaient les serfs du moyen âge, et que beaucoup d'entre nous seraient plutôt prêts à décréter, au nom de la justice écono-

mique, la restitution immédiate de la chose publique, mille fois payée et par nos pères et par les contemporains, ainsi qu'on pourrait le dire des dettes dites publiques et pour lesquelles l'extinction pacifique pourrait être faite comme le rachat du sol par annuités représentant ce qu'on nomme aujourd'hui rente ou revenu.

Comme vous, nous pensons qu'il est cruel de rembourser une propriété collective, liquidée des milliers de fois depuis l'invasion des Goths, Visigoths, Francs et autres races de voleurs de peuples; il est dur après avoir en 1789 liquidé une partie des anciens possesseurs d'être de nouveau forcé de rembourser les détenteurs actuels.

Mais nous croyons que les transformations sociales qui s'opèrent par voie de conciliation sont plus certaines de s'accomplir, parce que c'est ainsi que les savants procèdent quand ils cherchent, par l'observation, à découvrir les secrets de la nature. A notre avis, il ne faudrait agir énergiquement que si la partie ravisseuse, à son insu, du droit le plus important de l'être collectif, refusait de se rendre à l'évidence et d'accepter l'indemnité généreusement offerte par la partie, de temps immémorial dépouillée. Il est à espérer que les exemples du passé feraient accepter les moyens transitoires que l'économie sociale met au service des hommes qui comprennent leur époque.

En raisonnant dans l'hypothèse d'une réalisation par les moyens ci-dessus énoncés, la terre deviendrait donc, après vingt-cinq ans ou trente-trois ans, la propriété collective de la commune, du département et finalement de la nation ou groupes de peuples fédératifs, et l'organisation des corporations faite au point de vue agricole comme de l'industrie; il s'ensuivrait que la compagnie ouvrière d'agriculture exercerait sur le sol communal son travail de production d'après le droit accordé par la commune, qui seule pourrait en déterminer l'exercice au point de vue de l'intérêt général; il est à supposer qu'elle ne pourrait en abuser, puisque le Conseil d'administration serait toujours composé des délégués de toutes les corporations, c'est-à-dire les véritables intéressés; en un mot, le travail dirigeant la production, ne pourrait jamais devenir un obstacle à lui-même.

En ce qui concerne les constructions, la commune concéderait également aux compagnies ouvrières de maçons le droit de bâtir sur le sol communal d'après la législation nouvelle, dont la création coïnciderait avec l'organisation économique que nous cherchons à réaliser.

Pour les routes, canaux ou railways reconnus d'utilité publique qui seraient appelés à traverser la commune, celle-ci réclamerait comme indemnité du préjudice que ces voies devraient causer à la production, sur le pied ou à l'état préparatoire, en évaluant exactement la moyenne annuelle des récoltes, y compris tous les travaux d'ameublement du sol, c'est-à-dire tous les frais généraux exigés par la nature des terrains.

Pour les constructions, il est superflu d'expliquer leur indemnité à réclamer; exécutées

On vous grisera d'honneur et de vin; on vous lancera les uns sur les autres. Allons, courage! Vous ne vous laissez pas; vous n'avez aucune raison à cela. Exterminez-vous! Vive l'empereur! Vive le roi! — Mon brave coq, fais que je gagne mon pari.

J'aurai de nouveaux titres, j'agrandirai mes Etats. Courage! Tu es blessé, qu'importe, j'ai inventé un baume qui guérit toutes les blessures et qui s'appelle la gloire! La gloire consolera tes parents de ta mort.

Peuples, ne réfléchirez-vous jamais?

Dites, si vous étiez vos maîtres, est-ce que vous trouveriez nécessaire d'envoyer vos fils s'entre massacrer? Est-ce que ces abominations auraient lieu? Pauvres mères, est-ce que de votre douleur, est-ce que du sang de vos enfants, le cri de la raison et de la justice ne sortira pas?

Elles parlent par leurs bouches violettes, ces blessures sanglantes; elles parlent haut pour qui sait entendre, plus haut que le bruit du canon et que les chants de triomphe. Elles disent:

Peuples, vengez-nous! Nous sommes des victimes! Peuples, ce sont vos gouvernements qui nous ont assassinés. Vengez-nous vengez-vous! Renversez les trônes! Affranchissez-vous!

et vendues à prix de revient, l'indemnité se ferait selon la valeur du bâtiment, déduction faite de l'usage.

On a souvent, en parlant du produit maison, invoqué un obstacle à l'endroit de leur vente pour les individus que la nature de leur profession force d'être nomades, et l'on a dit: il leur sera complètement impossible d'acquérir une habitation, comment alors s'y prendra-t-on pour leur donner satisfaction, force vous sera de revenir au contrat de louage? Nous n'y voyons aucune opposition, pourvu que le loyer représente exactement la valeur d'usage qui toujours sera calculée d'après l'équilibre des forces économiques.

Comme vous le voyez, chers collègues, la fameuse question de la *propriété terrienne* trouve sa facile solution par la science sociale; par ses lois, la terre revient à son propriétaire naturel, l'homme collectif, la société; et, par l'application de ces mêmes lois, l'homme individu devient le propriétaire exclusif des produits qu'il a lui-même confectionnés et le parasitisme légal de l'économie politique disparaît à tout jamais de l'humanité.

La Coopération.

(Suite.)

Il est un obstacle contre lequel viendraient se briser tous les efforts des hommes préoccupés de la question sociale, de l'avenir enfin, s'ils voulaient associer le capital et le travail, avant de les avoir réunis dans les mêmes mains, c'est-à-dire rendus à la collectivité.

Cet obstacle est l'antagonisme des intérêts individuels qui fait que chacun tire à soi de toutes ses forces et que personne ne croit pouvoir acquérir un peu d'aisance, de bien-être, qu'aux dépens des autres; c'est toujours le côté sauvage de la civilisation, c'est toujours le reste de la force et de la ruse antique, d'où dérive si nettement le *chacun chez soi*, le *chacun pour soi*.

L'histoire nous enseigne qu'au moment où l'homme primitif, aidé de son intelligence et de ses forces, échappait à la servitude du monde extérieur par la chasse, par la conquête des animaux domestiques, par le travail de la terre, il fondait sous cette liberté nouvelle un esclavage nouveau pour ceux de sa race. Et que de fois n'a-t-on pas vu dans la suite, des libertés nouvelles donner naissance à des esclavages nouveaux, inconnus. Les anciennes démocraties (Rome, Sparte) étaient toutes assises sur l'appropriation de l'homme par l'homme, sur l'égoïsme.

Mais les démocraties de l'antiquité n'étaient que des espèces d'oligarchies. Rome, par exemple, en tant que cité légale, résidait dans un petit nombre de patriciens et en vertu d'une fiction qui s'est plus ou moins perpétuée jusqu'à nous, le maître, c'est-à-dire l'employeur, travaillait dans chacun de ses travailleurs; les hommes qu'il employait étaient ses pieds, ses mains, ses organes; ce qu'ils faisaient, il était censé le faire. On nommait les pauvres des citoyens inactifs, non que ces pauvres ne travaillassent pas, au contraire, mais leur travail appartenait à leur maître, ils étaient censés dans l'état de membres inertes.

Répondre au privilège par la révolte, à la force par la violence, à la propriété par le pillage, attiser le feu avec une épée, c'est le caractère des âges de transition où l'autorité s'appuyant sur la violence, on lui oppose la barbarie; mais la lutte doit se résoudre sur un autre terrain que celui des faits, la solution dernière de tout est dans les intelligences. Déplacer la fortune, la puissance, ce n'est rien faire. Jeter dans le plateau des révolutions tout l'or du vieux monde, néant! A cet or enlevé par la victoire, les réactions indignées répondent par le fer; c'est toujours à recommencer. Les déplacements, le partage des biens, choses vaines! Il faut en venir à mettre l'égalité à la racine des choses, l'égalité devant l'instrument du travail, l'égalité devant le crédit, et l'égalité enfin devant les éléments de production et de l'instruction.

Malgré cet état de guerre continu entre le capital et le travail, malgré

cette plaie non-cicatrisée de l'état social, malgré tous les griefs qui sont constamment signalés à la vindicte publique, il y a encore d'heureux mortels qui l'ignorent ou feignent l'ignorer et propagent leurs fausses doctrines à la faveur de cette prétendue ignorance. Il y en a même qui vont jusqu'à en nier l'existence. « L'antagonisme entre le capital et le travail n'existe pas en notre ville, je suis heureux de le dire, » disait le président de la *Prévoyante*, dans son discours du 18 février 1867. Qu'en dites-vous, travailleurs verviétois, vous qui en temps normal, avez de la peine à parvenir à nouer les deux bouts et qui avez vu baisser votre salaire de 15, 20 et 25 %, et réduire le nombre des journées de travail du tiers et de la moitié, est-ce qu'il y a pas d'antagonisme entre le capital et le travail en notre bonne ville de Verviers? Peut-on pousser plus loin l'effronterie du mensonge?

N'est-ce pas à cause du non-écoulement des produits que tel fabricant de notre ville a renvoyé 50 tisserands en quelques jours et a baissé le taux du salaire de 20 p. c. pour ceux qu'il conservait?

Est-ce que cela prouve une bonne entente entre le capital et son confrère le travail, comme vous êtes si heureux de le dire, Monsieur le Président? Est-ce que quand le capital ne voit pas les moyens de prélever de gros intérêts sur son confrère le travail, il ne se met pas en grève, se souciant fort peu que celui-ci crève d'inanition?

S'appuyant sur l'inexpérience du peuple, que de spéculations industrielles revêtues du nom cabalistique de *Associations coopératives*, dans le but d'améliorer le sort du travailleur, ont vu le jour depuis que celui-ci, nanti d'un semblant d'instruction qui lui a été procurée dans le but de le rendre plus productif, et plus docile en même temps (comptant sur le fanatisme religieux) et dont il s'est servi pour étudier les questions sociales.

Les deux principales de ces spéculations sont celles-ci :

1° La participation de l'ouvrier aux profits du patron après salaire payé, sous forme de gratification, ou d'étrennes à la fin de l'année; à la discrétion du patron, et sans aucune participation, ni contrôle de l'ouvrier dans la gestion des affaires.

2° L'association du patron devenu directeur des travaux avec l'ouvrier, par un contrat reconnaissant à ce dernier une part dans les bénéfices, produits de l'alliance du capital employé et du travail fourni.

Le 1^{er} mode d'association suscitée, est on ne peut plus anti-libéral, et les travailleurs ne sauraient trop l'analyser, car c'est le retour aux temps de la féodalité. C'est la perpétration du prolétariat, du paupérisme. Le patron en ce cas ne songe pas beaucoup à ses ouvriers en général, les frotte-manches sont au premier rang dans son esprit. Mais il intéresse ses commis, ses contremaîtres, il partage avec eux la valeur de la diminution obtenue sur les prix des façons et des journées. S'ils n'ont pas fait de diminution, pas de partage. En ce cas le contremaître devient un fielle voleur, et gare aux salaires! Que de déboires, que d'injustices tel travailleur ne doit-il pas essayer de la part du contremaître pour tâcher d'arriver à la fin de l'année et toucher ses bénéfices, qui sont parfois bien inférieurs à son espérance. N'arrive-t-il pas qu'on lui cherche midi à quatorze heures, et que quelques semaines avant la répartition, on le renvoie, avec les plus mauvaises têtes, avec les moins durants et dont on peut se passer, et comme la répartition se fait dans la proportion progressive des appointements, il arrive que ceux qui restent reçoivent le vingtième de ce que reçoit le contremaître. Il est très-urgent, je le répète, que les travailleurs étudient cette question qui a déjà été et qui leur sera encore présentée.

Le 2^e mode d'association, l'association réelle des ouvriers avec leurs patrons, est acceptable comme moyen transitoire, pour arriver à l'association des travailleurs universalisée, à l'association du capital et du travail, à l'idéal de l'état

social. Il est acceptable, parce que dans ce mode d'association tous les intérêts individuels sont respectés, la justice règne dans tous les rapports. Les statuts établissent des droits égaux pour tous les actionnaires, car l'établissement industriel étant évalué à sa juste valeur, laquelle est divisée en parts aussi nombreuses que possible pour que le plus pauvre des ouvriers puisse acquérir une action, qu'il paie comme il peut, la gestion des affaires ayant lieu sous les yeux de tous, les comptes-rendus publiés, et la répartition des bénéfices ou des pertes étant faite au prorata des intérêts de chacun.

Où sont les patrons qui voudront faire cette concession? on en trouvera fort peu, si on en trouve.

Je terminerai en invitant toutes les sections de l'*Association internationale des Travailleurs* de s'occuper à bien analyser la question posée par les sections allemandes au Congrès: *Quelle devrait être l'attitude des travailleurs dans un conflit entre les grandes puissances européennes?* ce conflit pouvant arriver avant que l'on ne soit parvenu à équilibrer scientifiquement les divers antagonismes sociaux, l'effet immédiat de ces conflits étant le retrait des capitaux. Est-ce que tous les travailleurs dans le cas de pouvoir porter les armes iront grossir les rangs des armées? Est-ce que tous en général refuseront le service (comme on l'appelle), et se laisseront mourir de faim avec leur famille? Est-ce qu'ils doivent tous refuser de s'emparer des capitaux nécessaires à la production et travailler à échanger leurs produits réciproquement?

Le droit à la vie légalise cet acte (à mon point de vue), et j'engage toutes les réunions, même où l'on s'occupe des questions sociales, à s'en occuper sérieusement et à communiquer leurs résolutions. (A continuer.)

Les étrangers en Belgique.

Le gouvernement belge s'est vengé de ne pouvoir empêcher le Congrès des ouvriers en expulsant M. Longuet, qui était arrivé à Bruxelles, délégué par une association française. Le pouvoir a donc eu le dernier mot, il a pu se consoler du double échec de son procureur général devant le jury brabançon, et nous espérons que son amour-propre est satisfait!

Ce n'est pas sans peine que l'on est parvenu à mettre la main sur ce dangereux personnage, ce démagogue de profession, ce repris de sûreté publique ayant nom Longuet. Véritable Protée, le rédacteur en chef de la *Rive gauche*, journal qui continue, paraît-il, de menacer notre sécurité nationale, quoique n'existant plus depuis tantôt trois ans, a mis sur les dents, pendant vingt-quatre heures, tous les limiers de l'administration. On n'a pas osé l'arrêter au Congrès ni au banquet des ouvriers, où l'on craignait, — non sans raison, — une manifestation hostile et quelques représailles; on l'a donc suivi, mais M. Longuet s'est jeté dans une voiture qui stationnait — par hasard — à la porte du théâtre du Cirque. La voiture alla bon train: aux portières galopèrent piteusement et tirant la langue des personnages essoufflés. On s'arrêta devant la porte de M. Léon Fontaine. Là, la voiture avait réussi à prendre une avance de douze mètres. M. Longuet, qui savait les lieux par cœur, gagna rapidement une porte ouvrant sur une autre rue. Cette sortie ne paraissait pas inconnue aux traqueurs du gouvernement belge, car M. Longuet eut à peine le temps de s'esquiver et de reprendre sa course: la meute, de plus en plus haletante, était à ses talons. Et de courir de plus belle! Cette course fantastique et vertigineuse dura ainsi toute la nuit; mais comme l'on avait affaire à un homme des plus dangereux, la police voulait une capture et ne se découragea pas. A cinq heures du matin, la piste était perdue, et le gibier malfaisant regagnait sa tanière à pas de loup. Rentré en son hôtel, M. Longuet songea aux malheureux qui, depuis le matin, s'acharnaient après lui, et une grande pitié étant entrée en son

cœur, il envoya un billet au ministre de la justice pour lui annoncer qu'il renonçait à défendre plus longtemps sa liberté A six heures, une demi-douzaine d'agents de police, dont quelques-uns armés jusqu'aux dents, arrivaient, ruisselants de sueur, à l'hôtel de M. Longuet.

Voici ce que M. Longuet écrivait, ce jour même, à midi, à un de nos amis: « On me fait l'honneur d'une seconde expulsion. Décidément je ne pourrai vous voir tranquillement qu'à Paris. » Votre gouvernement vous force d'y venir.

« J'ai vainement tenté d'obtenir de l'administration de la sûreté un délai de deux jours. J'ai eu beau objecter que j'attendais de l'argent pour continuer mon voyage et me diriger vers Berne. J'ai eu beau proposer ma parole d'honneur (on ne m'y reprendra plus), elle a été dédaignée. — Oh! la délicatesse de vos fonctionnaires! Je suis donc forcé de retourner à Paris... »

M. Longuet disait vrai, il attendait de l'argent et n'en avait pas. Mais le gouvernement belge n'a pas reculé devant cette difficulté. Il a donc fait généreusement l'avance des frais d'hôtel et de chemin de fer pour M. Longuet et pour un Monsieur bien mis et bien élevé qui eut l'obligeance d'accompagner notre ami jusqu'à la frontière. Le lendemain, l'argent attendu arrivait de Paris à l'adresse d'un de nos rédacteurs. L'administration de la *Liberté* tient à la disposition de M. Bara, la somme qu'il justifiera avoir déboursée pour M. Longuet.

M. Longuet est arrivé en bonne santé à Paris où le gouvernement impérial autorise ses amis à l'aller voir. Dangereux et compromettant pour la Belgique, l'ex-rédacteur de la *Rive Gauche* ne paraît pas l'être pour la France. Mais la liberté comme en Belgique est, comme on sait, une utopie partout ailleurs qu'en Belgique.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons de bonne source que M. Longuet se proposait de profiter de la conspiration orléaniste qui devait éclater, ces jours derniers, en France, pour proclamer la déchéance de Léopold II et de sa dynastie, et arborer le drapeau rouge sur la Grand'Place de Bruxelles. L'administration de la sûreté publique informe et tient déjà quelques-uns des fils de cet effroyable complot. Nous conservons à sa disposition les renseignements qui nous sont parvenus. Heureusement, la Belgique est sauvée une fois de plus par sa loi sur les étrangers et par le zèle de M. Bara. (La Liberté.)

Correspondance.

Verviers, le 21 septembre 1868.

A Messieurs les Rédacteurs du journal le *Mirabeau*.

Messieurs,

Encouragé par l'accueil bienveillant que vous faites à des lettres signalant les griefs entre contremaîtres et ouvriers, je viens par la présente vous prier de donner de la publicité, en l'insérant dans vos colonnes, à un fait qui se reproduit très-souvent chez les chefs de Tisserands, et qui prouve l'arrogance, l'injustice, l'inhumanité de ceux-ci et la faiblesse causée par le défaut d'entente des autres.

Le 17 du courant, je me présentai à Monsieur M.... maître tisserand d'une des principales fabriques de notre ville auquel j'avais été recommandé, voici le dialogue qui eut lieu entre nous :

« Y a-t-il longtemps que vous tissez? — Il y a 13 ans. — Savez-vous bien travailler? — Oui. — Etes-vous tranquille? — Oui. — Ne buvez-vous pas du pekét? — Non. — (A part) Ils répondent tous de même; avez-vous votre livret? — Oui, le voici. — Un, deux, trois.... dix-huit, diable! 18 signatures ce n'est guère recommandable; enfin je vais risquer de vous essayer. » Il me donna une chaîne que je roulai le même jour, après-midi 18 septembre.

Le lendemain, quand la chaîne fut nouée, j'allai commencer la mise à point qui fut terminée le soir; ceux qui connaissent le tissage peuvent d'après cela seul, reconnaître celui qui est ouvrier fini, ou celui qui ne l'est pas.

Le lundi 21, (ne sachant à quelle heure

d'habitude on commençait cette journée), je me rendis à l'atelier à 9 heures du matin. Monsieur M.... m'attendait à mon métier avec mon livret, qu'il me rendit en me disant qu'il ne voulait pas des tisserands qui commencent journée à pareille heure. J'eus beau m'excuser, lui dire que ce n'était pas mon habitude d'arriver trop tard, que j'avais péché par ignorance, qu'ordinairement on ne commençait pas la journée ailleurs le lundi avant 8 1/2 ou 9 heures du matin, tout fut inutile: je réclamai le paiement du temps que j'avais employé à mettre la chaîne à point, il me répondit que j'en serai payé quand la pièce serait tissée.

Ainsi jugez, messieurs les Rédacteurs, de la justice de ce procédé. Que la chaîne reste un mois ou six semaines sur le métier, je dois attendre jusqu'alors pour pouvoir mordre dans le pain que j'ai gagné pendant ces deux journées de travail.

Espérant dans votre bienveillance, je vous prie d'agréer mes salutations.

Un mécontent.

Verviers, 25 septembre 1868.

Comragnons,

Veuillez m'accorder une petite place dans votre organe le *Mirabeau*, pour vous signaler un fait contre la justice :

Avant fait assigner mon patron au Conseil des Prudhommes pour obtenir une indemnité à cause de renvoi subit, quand je me suis présenté à ces messieurs du Conseil, avec mes deux témoins, (1) ils ont jugé à propos de ne pas les entendre. A mon tour quand j'ai pris la parole, M. le vice-président m'a empêché par tous les moyens possibles de parler. Il est facile de condamner un homme quand on ne veut pas l'entendre se justifier. Comme je le présumais j'ai perdu ma cause, puisque celui qui devait plaider pour l'ouvrier s'était rangé du côté du patron. M. le conseiller Charlier a fait son devoir. J'espère qu'aux prochaines élections les ouvriers y regarderont à deux fois avant de déposer leur bulletin en faveur d'un homme qui préfère l'exploitation du patron au salaire de l'ouvrier.

Salut fraternel.

Un Ouvrier tisserand.

Citoyen Rédacteur du *Mirabeau*,

Veuillez me prêter les colonnes de votre journal pour faire connaître à mes concitoyens la conduite de mon patron M. Dehaye-Nissen envers moi. Depuis quelque temps je m'occupais à mes moments perdus de la vente du *Mirabeau*, de la *Cigale* et de la *Lanterne*; quand vint le Congrès de Bruxelles, je demandai au maître-tisserand ainsi qu'au patron la permission de m'absenter pour vendre les comptes-rendus du Congrès; cette permission me fut donnée, mais à mon retour le patron me mit à la porte en disant qu'il ne voulait pas chez lui des fainéants qui vendent des écrits pour ruiner le pays.

Un Tisserand.

Le conseil de prudhommes à Verviers.

Citoyens, je ne veux pas discuter les décisions de ce conseil, cependant je tiens à faire connaître celle qu'il a prise la semaine dernière, voici la chose: Ma fille ayant été envoyée par son patron chercher de l'eau chaude après sa journée finie, le baquet destiné à cet usage étant en mauvais état, la poignée cassa et ma fille se brûla les deux jambes. Après être restée quinze jours au lit, elle se présenta pour reprendre son ouvrage. Il lui fut répondu par son patron: qu'il ne pendait pas à un clou pour elle, qu'il en avait pris une autre. Je l'ai fait assigner au conseil de prudhommes pour lui demander une indemnité. Ce conseil a décidé que je n'avais aucun droit. Il me fut cependant dit par le président Jean Hans, que si je voulais faire la bassesse de demander trois francs par semaine à M. Toumsin, peut-être qu'il me les donnerait. Mais je refuse l'aumône, je veux la justice.

Un travailleur.

A Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de me servir de vos colonnes pour donner au fait suivant toute la publicité qu'il mérite, et réclamer le mépris des non-nêtes gens pour les auteurs d'actes de cette nature et pour les actes eux-mêmes qui se

(1) La parole du maître vaut mieux que celle de l'ouvrier même avec ses témoins.

renouvellent si souvent dans la classe ouvrière.

Le 17 septembre, c'était la fête de Saint-Lambert. Une douzaine d'ouvrières d'un de nos plus considérables établissements de filature se mirent en tête d'offrir un cadeau à leur contre-maitre à l'occasion de sa fête. Elles se cotisèrent chacune pour la somme de un franc et achetèrent un St-Lambert en porcelaine du prix de onze francs et un compliment-discours. Le grand jour arrivé, le jour du triomphe, nos amazones radieuses, triomphantes, s'avancent vers leur contre-maitre et lui offrent leur cadeau; mais, ô surprise, ô déception, le contre-maitre refuse, prétendant qu'il ne veut pas se faire mettre sur le Mirabeau.

Nos ouvrières s'en retournèrent donc à leur travail,

Honteuses comme des renards que des poules auraient pris.

Un conseil se tient immédiatement pour statuer sur le sort de notre saint, ou a recours au sacrilège et on décide d'en faire une tombola. Pendant la demoiselle du contre-maitre, à qui le Saint-Sambert plaisait probablement, conseille aux ouvrières d'insister auprès de son père. Après quelques hésitations de sa part, il a fini par accepter le cadeau. Mais pour ne pas passer pour ingrat il leur a payé... devinez... je vous le donne en dix, je vous le donne en cent, je vous le donne en mille, il leur a payé deux gazettes.

Agréz, etc.

(Un membre de l'Union).

Ensisval, 27 septembre 1868.

Critiques générales.

Armées permanentes, tribunaux, lois contre les étrangers, parlements, etc.

Dans tous les pays de l'Europe (excepté en Suisse), les armées permanentes sont de grandes multitudes d'hommes casernés et soumis à la subordination les uns des autres; en Belgique, par exemple, le soldat est subordonné au caporal, le caporal au sergent, le sergent au sergent-major, le sergent-major à l'adjudant et ainsi de suite jusqu'au général, lequel, le plus souvent décoré de crachats, croix et rubans, du chef d'avoir su corrompre ou subordonner l'homme-citoyen, est à son tour subordonné au commandement d'un chef inviolable et irresponsable. Comme on le sait, ces derniers sont les papes, les rois, les empereurs qui, se donnant pour les pères de leurs peuples, exploitent chacun leurs pays particuliers. Or, quand ces messieurs dorés et couronnés s'aperçoivent que leurs trônes et leurs dieux vont s'écrouler, ils commandent leurs armées de valets contre les séditeux

(terme de gouvernants) et les malheureux prolétaires disciplinés, abrutis dans les casernes, finissent par égorger leurs frères qui voulaient les délivrer. A part ces petites boucheries particulières aux pays qui alimentent les armées permanentes, sur un simple prétexte ou peut-être par convenance de souverain à souverain, l'un voulant s'annexer une ville, l'autre prétextant défendre sa maîtresse, le différend s'établit de part et d'autre, on lâche les armées permanentes qui se déchirent militairement, puis la boucherie accomplie, les débris d'armées rentrent dans leurs casernes respectives, les peuples sont terrorisés, mais l'essentiel est que les trônes sont rassurés.

Il semblerait selon nos bourgeois que cela ne se passe pas ainsi. Derrière le roi, disent-ils, il y a nos tribunaux, nos parlements, la volonté du peuple. Et quoi donc, dédaigneux bourgeois, seriez-vous tellement ignorants, tellement encrassés que vous ne voyez pas que vos tribunaux ne connaissent rien à la justice, qu'ils appliquent la loi. Et qu'est la loi en cette circonstance si ce n'est l'irresponsabilité du chef de l'Etat de tout faire impunément? Et toi, ouvrier, peux-tu encore hésiter un instant de reconnaître que les tribunaux qui appliquent les lois faites sans toi et contre toi sont autre chose que les sanctuaires de la tyrannie et de l'autorité? Par eux, l'exploitation de l'homme par l'homme, la spoliation du travail par le capital, la violation des droits de l'homme, la subordination de l'ouvrier à l'employeur, l'usure, la rente, la fraude, en un mot tous les suppôts de la tyrannie, sont consacrés et ce sous l'application du code pénal visé et révisé par ces fameux parlements, au mépris de la liberté et de l'égalité qui doit dicter les rapports des hommes entre eux.

Et qu'est-ce donc que vos parlements, bourgeois, si ce n'est la multitude de vos élus rampant aux pieds des monarchies pour en obtenir l'appui dans vos privilèges et vos spéculations? N'a-t-on pas le droit de les appeler les marchés des gouvernements, ces parlements qui prêchant pour sacrée la Charte de leur pays, la violent effrontément quand il s'agit de traquer par toutes les misères possible des citoyens qui luttent ouvertement contre l'oppression et la tyrannie? (Un exemple entre mille). N'avons-nous pas vu en Belgique, pendant le courant de cette année, expulser Pierre Vésinier pour avoir pris une part active à la propagande faite en faveur des houilleurs du bassin de Charleroi lors des derniers massacres?

Voilà l'expédient: le gouvernement

impuissant à punir ce citoyen devant les lois appliquées par ses tribunaux, l'expulser de notre pays parce qu'il n'a pu le trouver coupable de ce fait pour l'envoyer en prison. Est-ce assez de bassesse et d'hypocrisie de la part d'un gouvernement libéral? Anéantir ainsi la solidarité entre les travailleurs des différents pays et cela sous les yeux du Parlement belge qui applaudit en renouvelant la prorogation de la loi contre les étrangers, et dire que ce parlement peut en tous cas défendre notre liberté! Allons donc, bourgeois, l'orgie et la prostitution vous aveuglent. Quoi! vous vous extasiez devant ces parlements qui déniaient à l'ouvrier l'exercice de ses droits, l'épuisent d'impôts et sous prétexte du développement du commerce et de l'industrie rassurent les armées permanentes, votent aux tyrans des remparts et des fortifications, aggravent les charges militaires, divisent les institutions du pays en classes pour les riches et classes pour les pauvres, tolèrent de tromper les enfants, les peuples, pour les envoyer planter ou défendre une tyrannie quelconque, (exemple l'expédition du Mexique): ces parlements qui visent et révisent le code de servitude militaire, changent la forme et laissent le fond, maintiennent la peine de mort, la prison préventive et au nom de la loi étouffent l'enfant de l'ouvrier par l'éducation primaire, laquelle relève non de la science et de l'expérience, mais bien d'une société d'hommes qui suffoquent les nations soi-disant civilisées sous leur autorité. Et dire que ces parlements peuvent en tous cas défendre notre liberté, c'est étrangement s'abuser. Au contraire, n'aurait-on pas le droit de dire qu'ils sont les antichambres des grands de l'autorité où quelques doctrinaires plus effrontés que les autres plient la masse à leur volonté.

Quant à la volonté du peuple, elle est tout autre que la vôtre, bourgeois. Si elle se peut résumer en la pensée d'un travailleur, il s'agirait dorénavant de ne plus révolutionner une monarchie pour la substituer, chasser un maître pour en reprendre un autre, fut-ce même un président de république. Ce que le peuple veut ce sont des réformes faisant disparaître non-seulement dans la forme mais dans le fond tous les suppôts de la tyrannie, et pour cela, il procède autrement que vous, bourgeois de 1830, et de 1848; il sait lui, que ce n'est pas un monarque, ni dix, ni cent, ni mille têtes couronnées qui pourraient entraver son œuvre. Non, ceux-là, bourgeois, ne sont que des accidents qui doivent leur position à votre inique organisation, ce que le peuple veut, c'est faire disparaître

l'oppression du maître d'atelier jusqu'à celle du grand financier qui nous exploite dans ces sociétés secrètes sous le nom d'anonymat, ce qui, du même coup, étouffe les monarchies.

L'ouvrier saura donc, si j'anticipe sur la révolution, qu'il devra faire table rase des parlements dont nous parlons, des armées permanentes, des fonctionnaires irresponsables, des tribunaux qui ne connaissent rien à la justice.

Après cela nous édifierons. Ainsi, bourgeois, vous voilà prévenus, tenez-vous bien et inclinez-vous devant l'œuvre des révolutionnaires.

UN PROLÉTAIRE.

AVIS.

ANDRÉ LARONDELLE porte à la connaissance du public, qu'à partir de ce jour, son domicile est transféré rue Crapaurue, 150, à Verviers. On pourra s'y procurer différentes brochures et organes de l'Association internationale des travailleurs, entr'autres journaux: la Cigale, le Diable, la Liberté, la Tribune du peuple, le Mirabeau, etc.

Association internationale des Travailleurs.

SECTION LIÉGEOISE.

MEETING

Le 18 octobre 1868, à 6 heures du soir, à la salle de l'Allée Verte, faubourg Vivegnis, à Liège.

ORDRE DU JOUR:

But et moyens d'action de l'Internationale. Entrée Libre.

LE CONGRÈS DES BÊTES,

Par PROSPER VOGLET. Brochure de 16 pages. Prix: 10 centimes.

FOI ET SCIENCE

OU LA SAINTE MIXTURE.

DU R. P. Gratry

Par SUZAMEL.

Prix: 20 centimes.

Petit traité de connaissances

A L'USAGE DE TOUS, Avec gravures.

Chez A. Lacroix, Verboeckhoven et Co fr. 3 NOTIONS SUR L'ASTRONOMIE

Chez les mêmes fr. 1. ESQUISSE DE L'EUROPE,

Éléments de géographie physique et politique, avec cartes. A l'Office de Publicité. Bruxelles. Fr. 2

ELEMENTS DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. A la librairie universelle de J. Rozez. 0 75.

CHEMINS DE FER.

L'astérisque indique les convois express.

De Liège (Guillemins) pour Tilleur, Jemeppe, Flémalle, 5 h. du m., 9 20 id., 11 25 id., 2 35 de rel., 7 50 du soir.

Id. (Longdoz) pour Ougrée, Seraing, Val-St-Lambert, Flémalle, 6 du m., 8 30 id., 9 20 id., 11 25 id., 12 30 de rel., 2 35 id., 7 50 du soir., (11 15, le dimanche seulement).

Id. (Guillemins) pour Huy, Namur et Charleroi, 2 15 du m., 5 45 id., 9 20 id., 11 25 id., (Namur), 12 40 de r., 2 35 id., et 7 h. 50 du s., (Longdoz), 6 h. du m., 8 h. 30 id., (jusq. Flémalle), 9 h. 20 id., * 11 h. 25 id., (Namur), 12 30 de r., 2 35 id., 5 25 id., 7 50 du s., 11 15 id., (le dimanche jusqu'à Huy).

Pour Dinant et Givet. (Guillemins) 5 45 de m., 9 20 id., et 2 35 de relevée. — (Longdoz), 6 du m., 9 20 id., * 2 35 de relevée.

Pour Paris. (Guillemins) 2 h. 15 du m., * 5 h. 45 id., 9 20 id., 12 40 de r., * 2 35 id., * (Longdoz), 6 h. du m., 9 20 id., 12 30 de r., * 2 35 id.

Pour Bruxelles, par Namur (Guillemins), 5 h. 45 du m., 12 40 de r., * et 2 25 id., — (Longdoz), 6 du m., 9 20 id., 12 30 de r., * 2 35 id., et 2 25 du soir.

De Huy: pour Liège, 12 15 de nuit *, 5 35 du m., 8 h. 58 id., 12 h. 05 id., 2 h. 30 de rel., * 5 h. 07 id., 6 53 id., et 9 h. 11 du soir.

De Namur pour Liège, 4 45 du m., 8 h. id., 11 h. 05 id., 1 35 de r., * 4 10 id., 6 h. id., 8 25 id., et 11 35 du soir *.

De Dinant pour Liège, 6 35 du m., 9 55 id., 12 52 de r. et 6 43 id.

De Givet pour Liège, 8 50 du m., 11 30 id., et 5 40 de r.

De Charleroi pour Liège, 3 55 du m., * 6 36 id., 9 43 id., 1 05 de r., * 2 45 id., et 10 45 du s. *.

De Paris pour Liège, 7 h. 30 du m., * 3 h. de r., * 8 h. du s., et 10 30 id.

De Bruxelles pour Liège, par Namur,

6 30 du m., 9 h. 05 id., 12 30 * de r. et 5 40 du s.

De Flémalle pour Seraing, Ougrée, Liège (Longdoz) 6 30 du m., 9 40 id., 10 5 id., 12 47 de r., 2 55 id., 5 45 id., 7 35 id. et 9 45 h. du s.

De Jemeppe pour Tilleur, Liège, (Guillemins) 6 25 du m., 9 50 id., 1 h. de r., 5 55 id., et 9 55 du s.

Le train partant de Longdoz à 6 h. du matin ne s'arrête pas au Val-St-Lambert. Celui de 9 h. 20 ne fait pas arrêt à Flémalle-Grande, Val-St-Lambert, Hermalle et Ampsin. Celui de 12 h. 30 (Longdoz) ne s'arrête qu'à Seraing, Ougrée et Flémalle-Haute. Celui de 5-25 (Longdoz) ne s'arrête pas au Val-St-Lambert, Hermalle et Ampsin. Celui de 11 h. 15 du soir ne descend pas de voyageurs à Ampsin.

Le train partant de Huy à 5-33 du matin ne fait pas arrêt à Ampsin, Hermalle et Flémalle-Grande. Celui de 2-30 ne s'arrête qu'à Flémalle-Haute, Seraing et Ougrée. Celui de 9-11 ne s'arrête pas à Ampsin, Hermalle et Val-St-Lambert.

Les express de nuit ne font pas arrêt aux stations intermédiaires.

De Liège pour Bruxelles, Tirlemont, etc., 2 30 du m., * 7 39 id., 9 28 id., 12 25 *, 1 25 id., 3 10 id., * 6 h. 06 et 6 42 *, Landen, 7 39 du m., 9 28 id., 1 15 de r., 6 06 du s., 6 45 id., 8 21 *, Anvers, 2 30 du m., * 7 39 id., 1 25 de r., 3 10 id., * 6 45 id., et 8 21 du s. *.

Gand, Bruges et Ostende, 2 30 du m., * 7 39 id., 9 28 id., 12 55 de r., * 1 25, 3 10 id., * et 6 45 du s. (jusq. Gand); Verviers, Aix-la-Chapelle et Cologne, 1 01 du m., * 6 50 id., 8 h. 32 id., (Verviers), 10 09 id., 11 33 id., 11 46 id., * 2 10 de rel. (jusq. Verviers), 3 h. 15 id., * 4 46 id., 8 30 du s. (jusqu'à Aix), et 10 h. 20 id. (Verviers); Spa, 6 h. 50 du m., 10 09 id., 11 46 *, 2 h. 10 de relevée, 3 h. 15 id., * 4 46 id., et 8 h. 30 du soir.

De Bruxelles pour Liège et Verviers, 7 h. 15 du m., 9 30 id., * 9 43 id., * 1, 2 et 3 cl., 11 h. id., 1 57 de r., 5 h. 40 id., 8 h. id. et 10 h. 30 id. *;

Auvers, 6 h. du m., 6 45 id., * 8 06 id., 9 20 id., * 9 58 id., 10 50 id., * 12 45 de r., 2 40 id., * 3 56 id., 4 50 id., 7 h. id., 8 40 du s. et 10 40 id. *.

Gand, Bruges et Ostende, 6 h. 30 du m., * 8 h. 15 id., 12 h. 06 id., 2 h. 10 de rel. (Gand), 3 05 id., * 5 h. * id., 6 h. id., et 8 h. 20 du s. (jusq. Gand); Charleroi, 7 h. 50 du m., 9 05 id., * 10 20 id., 12 15 de r., 2 45 id., 5 10 id., et 8 15 du s.; Namur, 7 h. 50 du m., 9 05 id., * 12 15 de r., 5 10 id., et 8 15; Mons, 5 h. 30 du m., 7 h. id., 8 05 id., 9 05 id., 10 20 id., 1 15 de r., 2 35 *, 3 40 id., 7 12 du s., et 8 15 id.

De Verviers pour Liège, 1 30 du m., * 6 h. 30 id., 8 h. 15 id., 12 de r., * 12 h. 10 id., 12 20 id., 2 25 id., * 4 h. 55 id., 6 h. id., 7 30 * et 9 h. 08 du soir.

Bruxelles, 1 h. 30 du m., * 6 30 id., 8 15 id., 12 10 id., * 12 21 *, 2 25 *, 4 55 id., 6 h. id., et 7 30 du soir. *; Anvers, 1 h. 30 du m., * 6 30 id., 8 15 de r., 2 25 *, 4 55 id., 6 h. id., et 7 30 du soir; Aix-la-Chapelle et Cologne, 2 h. 05 du m., * 8 10 id., 11 22 id., 12 49 de r., * 4 12 *, 6 08 id., et 9 44 du s. (jusqu'à Aix); Spa, 7 25 du m., 12 20 de r., 2 25 id., 4 55 id., et 9 6 du s.

De Landen pour Liège, 7 h. 13 du m., 8 48 id., 12 49 de r., 3 25 id., 7 12 id., et 9 20 du s.; d'Anvers, 6 h. du m., 9 15 id., * 9 50 id., 12 38 de r., 4 51 id., 7 h. du s., * et 10 h. id. *.

De Gand, 4 h. 30 du m., 8 04 id., * 9 h. id., 11 2 id., 12 50 de r., * 2 40 id., 4 54 id., 5 18 * et 9 22 id., * d'Ostende, 6 45 du m., 7 h. id., 9 30 id., 12 05 id., 4 h. * id., et 8 05 * id.; d'Aix-la-Chapelle, 12 10 de nuit *, 7 10 du m., 11 08 * id., 1 20 de r., * 3 40 id., et 8 h. du soir; de Cologne, 9 45 du m., * 11 40 id., 1 30 de r., 8 h. id., et 10 30 * du s.;

de Spa 6 h. 10 du m., 7 h. id., 11 4 id., 2 h. de rel., * 1 35 id., 6 52 * id., et 8 40 du s.; de Wareme, 7 36 du m., 9 10 id., 11 de r., * 4 47 id., 7 35 du s., et 9 2 id.; de Fexhe 7 h 54 du m., 9 29 id., 1 29 de r., 4 16 et 7 52 id.

De Longdoz pour Chênee, 6 45 du m.,

8 h. 25 id., 10 h. id., 12 45 de r., 4 35 id., 6 30 id., et 8 25 du s.; pour Chaudfontaine 4 35 de r.

De Chênee pour Longdoz, 7 h. 27 du m., 9 12 id., 10 h. 21 id., 1 h. 14 de r., 5 h. 57 id., 7 37 du s., et 10 h. 04 id. De Chaudfontaine 5 50.

De Liège Longdoz pour Visé, Maestricht et les stations intermédiaires 6 15 du m., 10 35 id., 3 h. de r., 5 45 id. (Visé) 7 30 du s. et 10 25 id. (jusq. Visé); Aix-la-Chapelle 6 15 du m. 3 h. de r., et 7 30 du s.; Hasselt, 3 h. de r.; Venlo, 6 h. 45 du m., 10 35 id. et 3 h. de r.

De Visé pour Liège, 5 10 du m., 8 43 id., 12 58 de r., 4 41 id., 6 35 id., et 9 28 du s.; de Maestricht, 7 40 du m., 12 25 de r., 4 10 id., et 8 h. 53 du s.; d'Aix-la-Chapelle, 6 h. 9 du m., 11 24 id., 7 05 du s.; de Hasselt, 7 35 du m.; de Venlo, 2 03 de r. et 6 50 id.

De Liège (Vivegnis) pour Tongres et Hasselt, 7 15 du m., 2 10 de r., et 8 20 du s.; pour Eindhoven et Rotterdam, 7 15 du m., 2 10 de r. Eindhoven).

De Rotterdam pour Liège, 12 13; de Hasselt, 7 h. 53 du m., 2 16 de r., et 6 59 du s.; de Bilsen, 8 23 du m., 2 42 de r., et 7 17 du s.; de Tongres, 8 44 du m., 3 02 de r., et 7 38 du s.; de Glons, 8 57 du m., 3 15 de r., et 7 51 du s.; de Herstal, 9 28 du m., 3 48 de r. et 8 26 du s.

De Liège pour Ans, 9 15 du m. et 3 30 r. D'Ans (Etat) pour Liège, 9 55 du m., 3 15 de r., 8 21 id. et 10 00 du s.; d'Ans, (Limb.) 10 h. du m., 2 20 de r., 8 25 id., et 10 h. du soir.

De Bruxelles pour Namur, 6 30 du m., 9 05 id., 12 40 de r., * 3 40 id., * 5 40 id., et 7 50 du s.

Arlon, 6 30 du m., 9 54 id., 3 45 de r., 1^{re} et 2^{cl}.

De Liège (Guillemins) pour Angleur, (Luxemb.) Tiff, Esneur, Poulseur, Comblain-au-Pont, Comblain-la-Tour, Hamoir, Bomal, Barvaux, Melreux, Marche et Marloie, 7 30 du m., 1 30 de r., et 6 35 du soir.

Pour Liège (Guill.), de Marloie et Marche 6 15 du m., 12 35, 6 26, 9 40 (Hamoir) du soir; de Hamoir, 7 10 du m., 1 30 et 7 30; de Comblain-la-Tour et Comblain-au-Pont, 7 h. 15, 1 35 et 7 40; de Poulseur, 7 h 35, 1 55, 7 55; d'Esneur, 7 40, 2 h., et 8 05; de Tiff, 7 50, 2 10, 8 15; d'Angleur, 8 05, 2 25, 8 40.

De Marloie pour Bomal 9 50 du m. et 3 40 du soir.

De Bomal pour Marloie 11 h. du m. et 4 50 du soir.

Les dimanches et fêtes. De Liège pour Angleur, Tiff, Esneur, Poulseur, 9 30 du m. 3 h. de relevée.

Pour Liège de Poulseur, 4 20, 7 30 soir; d'Esneur, 4 25, 7 35; de Tiff, 4 40, 7 50; d'Angleur, 4 50, et 8 h.

De Liège (Guill.) pour Francorchamps, Stavelot, Trois-Ponts, Grand-Halleux, Viersalm, Trois-Vierges, Clervaux, Ettebruck et Luxen b. 6 50, 2 10, 4 46 (jusqu'à Trois-Vierges). — Pour Spa 6 50, 10 09, 11 46 *, 2 10, 3 15 *, 4 46 et 8 30.

Pour Liège: de Luxembourg, 7 30, 12 05; de Viersalm, 10 18, 3 06, et 5 (7); de Stavelot, 10 50; 3 38 et 6 32; de Spa, 6 10, 7 h. 11 43 *, 2 h. *, 4 35, 6 52 * et 8 40.

Départs des bateaux à vapeur.

De Liège pour Maestricht (canal latéral): à 6 et 10 h. du matin, et 5 h. 15 de rel.

De Maestricht pour Liège à 5 1/2 du mat., 1 et 5 h. de relevée.

De Liège (bassin de Commerce) pour Seraing et de Seraing pour Liège, toutes les demi-heures depuis 7 h. du matin jusqu'à 6 1/2 h. du soir.

Liège, impr. L. Severcyns.